Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile de France

Le journal

2020

Bennecourt
Blaru
Boissy-Mauvoisin
Bonnières-sur-Seine
Bréval
Chaufour-lès-Bonnières
Cravent
Freneuse
Gommecourt
Limetz-Villez
Lommoye
Ménerville
Moisson
Neauphlette
Notre-Dame-de-la-Mer
Saint Illiers-le-Bois
Saint Illiers-la-Ville
La Villeneuve en Chevrie

Février 2020
N°4

Sommaire

Sommaire	2
Éditorial	3
Assainissement	4/5
Du nouveau pour les horaires de la SNCF	6
Les bus...	7
Les parkings (La Villeneuve et Bonnières)	8
Quelques projets...	9
Initiative Seine Yvelines	10/11
Environnement	12
Pensez à changer vos bacs...	13
Du côté des anciens et des tout-petits	14
Le RIAM	15
Des aménagements sportifs	16
Journée de la famille	17
Sport	18

Éditorial

Voici bientôt deux ans et demi que j'ai le privilège de présider la Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France. Deux ans et demi c'est très court pour réaliser des projets, mais c'est sans compter la motivation des élus, des Vice-Présidents, des Présidents de commission, des conseillers communautaires, du personnel technique et administratif de l'intercommunalité, qui ont permis de par leur engagement et leur investissement la préparation d'une multitude d'actions durant mon demi mandat de Président.

La fusion au 1er janvier 2017 des Communautés de Communes du Plateau de Lommoye et des Portes de l'Ile-de-France devait être un mariage de raison. Il a été bien plus que cela car c'est aujourd'hui un véritable outil d'aménagement du territoire qui permet de faire ensemble ce qu'une commune ne peut faire seule. A l'image de la politique de mon prédécesseur, j'ai souhaité promouvoir ce principe fondateur de notre nouvelle intercommunalité : une communauté d'actions, de projets et de services aux citoyens.

Nous allons ainsi réaliser durant l'année à venir un diagnostic commercial en vue de soutenir le petit commerce, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin de mettre en place des actions locales pour atténuer le réchauffement climatique, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui aura pour objectif de réduire le volume de déchets ménagers de l'intercommunalité, une étude santé pour étudier la faisabilité de créer un centre de santé ou une maison de santé, un schéma directeur d'assainissement sur douze communes du territoire.

En ce qui concerne les études de maîtrise d'œuvre nous allons lancer les études de conception de deux courts de tennis couverts à Bonnières, d'un courts de tennis couvert à Bréval, d'un boulodrome à Bonnières, d'une nouvelle déchetterie sur la ZAC des Portes de l'Ile-de-France afin de remplacer celle existante, de la suppression des stations d'épuration de Blaru et Jeufosse (Notre-Dame-de-la-Mer) et enfin de l'extension du réseau d'assainissement de Moisson.

Quant aux travaux, et après avoir essuyé un certain nombre d'écueils administratifs, nous commencerons les travaux pour l'extension du réseau d'assainissement collectif à Tripleval, nous réaliserons le parking P3 en bord de Seine à Bonnières d'une capacité de 300 places et nous réhabiliterons ensuite les parkings existants au nord de la gare routière, nous réhabiliterons le siège de la Communauté de Communes, nous créerons un centre de coworking, enfin nous réaliserons un parking de covoiturage en bord d'autoroute à la sortie 15 sur la commune de la Villeneuve en Chevrie.

Je souhaite remercier l'ensemble des élus communautaires et l'ensemble du personnel intercommunal pour leur travail quotidien. Je me réjouis de voir l'ensemble des projets sur lesquels nous travaillerons se réaliser prochainement. J'en profite également pour remercier nos partenaires institutionnels qui ont toujours accompagné le développement de notre territoire et sans lesquels ces projets ne pourraient voir le jour : le Conseil Départemental des Yvelines, et son Président Pierre Bédier, le Conseil Régional d'Ile-de-France, et sa Présidente Valérie Pécresse, ainsi que l'Etat et ses représentants dans le département.

À la veille de nouvelles élections, je vous présente mes vœux pour cette nouvelle année, qu'elle soit synonyme de dynamisme, de réussite et de saine compétition pour tous ceux qui veulent s'investir dans la vie de nos communes.

M. Alain PEZZALI
Maire de La Villeneuve en Chevrie
Président de la CCPIF

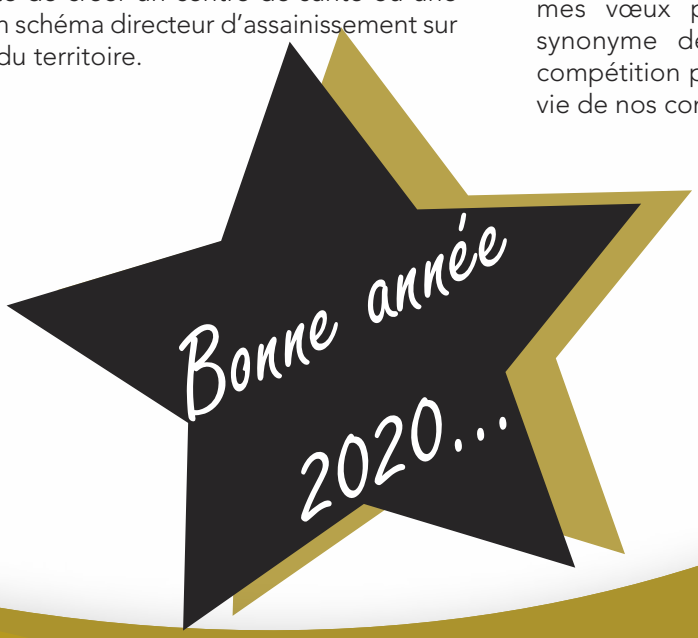

La mise à jour du schéma directeur d'assainissement sur 10 communes :

La Communauté de Communes va engager un schéma directeur d'assainissement sur 10 communes de son territoire (Blaru, Bréval, Chaufour lès Bonnières, Cravent, Lommoye, Neauphlette, Notre-Dame-de-la-Mer, Saint Illiers-le-Bois, Saint Illiers-la-Ville, La Villeneuve en Chevrie). Ces communes disposent d'un schéma directeur d'assainissement datant de 2005 qu'il convient aujourd'hui de mettre à jour.

Un schéma directeur d'assainissement, qu'est-ce que c'est ?

Le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement.

Le zonage d'assainissement qui sera annexé au schéma directeur est un document qui consiste à définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement qui doit desservir chacune d'entre elles. En ce sens, il contribue à assurer la protection de la salubrité publique et de la qualité des eaux.

Il permet également de s'assurer de la mise en place de modes de gestion des eaux usées et des eaux pluviales adaptés à la sensibilité du milieu naturel et aux différents contextes locaux, tout en rendant le meilleur service possible à l'usager.

Une fois adoptées, les dispositions du zonage d'assainissement doivent être rendues opposables aux tiers. Pour les communes ayant adopté un plan local d'urbanisme, le zonage d'assainissement doit être annexé au PLU lors de son élaboration ou de sa révision.

Le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, une fois défini, permet à la commune de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire. Il constituera aussi un outil, technique, réglementaire et opérationnel, pour la gestion de l'urbanisme.

Pourquoi une mise à jour ?

Pour protéger davantage les milieux aquatiques et préserver les usages par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée. L'un des objectifs du schéma sera notamment de traiter autant que faire ce peut les eaux pluviales par infiltration.

La mise à jour du schéma directeur d'assainissement est également un impératif pour pouvoir solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de financer les projets liés à l'assainissement sur les communes concernées.
L'Agence de l'Eau finance par ailleurs à hauteur de 80% le coût de cette étude.

Le raccordement de la STEP de Blaru/Port Villez à la STEP de Vernon :

La STEP de Blaru/Port Villez, située en bord de Seine arrive en fin de vie. Afin d'éviter des travaux de réhabilitation ou de reconstruction couteux et en zone inondable, la Communauté de Communes travaille avec le service assainissement de la SNA (Seine Normandie Agglomération) sur un projet de suppression de la STEP de Blaru/Port Villez et de raccordement au réseau d'assainissement de Vernon afin que les eaux usées de Blaru (et du hameau de Normandie) soient traitées par la STEP Iris des Marais. Les études sont en cours et des crédits pour la pose d'une canalisation seront inscrits au budget 2020.

L'extension du réseau d'assainissement de Bennecourt jusqu'au hameau de Tripleval :

La Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France a engagé depuis de longs mois un projet d'extension du réseau d'assainissement collectif de la commune de Bennecourt jusqu'au Hameau de Tripleval tel qu'il était prévu dans le schéma directeur d'assainissement communal.

Après avoir rencontré plusieurs difficultés qui ont largement retardé la réalisation de cette opération, le projet respecte aujourd'hui l'ensemble des contraintes des financeurs pour pouvoir démarrer.

Plus de 80% des propriétaires concernés par l'opération se sont d'ores et déjà déclarés intéressés à se raccorder au futur réseau. Les études et les travaux seront subventionnés à hauteur de

40% (20% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20% par le Conseil Départemental des Yvelines).

C'est une opportunité unique pour le hameau de Tripleval d'accéder à l'assainissement collectif car sans les financements publics pour équilibrer cette opération, celle-ci n'aurait tout simplement pas pu être portée par la Communauté de Communes. L'entreprise qui réalisera les travaux en domaine public a d'ores et déjà été sélectionnée.

D'ici la fin de l'année 2020 nous lancerons une consultation pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux en domaine privé, puisque 35% des propriétaires de Tripleval souhaitent bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre d'une opération collective portée par la Communauté de Communes.

STEP de Blaru

La Communauté de Communes prévoit de commencer au printemps 2020 les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif depuis Bennecourt jusqu'au Hameau de Tripleval. Ces travaux en domaine public s'étaleront sur 10 mois. Des boites de branchement reliées à la canalisation principale seront installées en limite de chaque propriété bâtie. Les habitants seront informés du planning de travaux ainsi que des modalités de circulation qui seront alors mises en place avant le début des travaux.

A l'issu des travaux en domaine public et des tests d'étanchéité des canalisations posées, les travaux en domaine privé pourront commencer. Des plans, identifiant la profondeur des boites de branchement, seront communiqués aux propriétaires qui ne réaliseront pas les travaux en domaine privé dans le cadre de l'opération collective.

Lorsque les travaux de raccordement en domaine privé seront terminés, un contrôle de conformité sera réalisé par la Communauté de Communes pour s'assurer notamment que les seules eaux usées des particuliers se déversent dans le réseau qui aura été installé et que les eaux de pluie ne s'y déversent pas.

STEP de Cravent

Comme indiqué dans le règlement d'assainissement, si à l'issue de deux ans après la réception des travaux en domaine public un propriétaire ne se serait pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, la collectivité émettra des titres de pénalités, du montant de la redevance assainissement, jusqu'au raccordement de l'habitation.

Du nouveau pour les horaires de la SNCF...

A compter du 15 décembre 2019

Vos horaires évoluent en gare de :

- Bréval
- Mantes-la-Jolie
- Rosny-sur-seine et Bonnières-sur-Seine

A compter du 15 décembre 2019

Vos horaires évoluent sur votre ligne J :

- *Paris Saint Lazare<>Mantes-la-Jolie via Conflans Saint Honorine*
- *Paris Saint Lazare<>Mantes-la-Jolie via Poissy*

Les horaires de certains trains peuvent être modifiés de quelques minutes.
RDV sur l'appli SNCF pour connaître avec précision vos nouveaux horaires.

ET POUR PLUS D'INFORMATIONS :

L'Appli l'Assistant SNCF et l'appli **Vianavigo**

Le site **transilien.com,** le blog de lal igne J : **malignej.transilien.com** et le site **Vianavogo.com**

Les **équipes en gare**

Le fil Twitter de la ligne J : **@LigneJ_SNCF**

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site internet

www.ccpif.fr
- Logement/Transport
-Transport
- SNCF

Les bus...

Sondage : Ligne A14

La Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France travaille actuellement à la mise en place d'un 4ème bus pour la ligne : ***"Bonnières-sur-Seine - La Défense"***.

Afin de défendre ce projet auprès d'Ile-de-France Mobilités nous avons recueillis de nombreuses réponses au sondage afin de recueillir les souhaits pour un nouvel horaire.

Horaires existants

Départ de Bonnières/Seine	Départ de la Défense
6h30	17h15
7h00	18h00
7h50	18h30

Nouveaux horaires proposés

Départ de Bonnières/Seine	Départ de la Défense
6h00 ou 7h30	19h00 ou 19h30

Nous récoltons encore beaucoup de réponses, et la CCPIF met tout en oeuvre pour apporter une réponse qui convienne à tous. Vous avez jusqu'au 31 mars 2020 pour nous donner votre souhait. Envoyez votre souhait par mail : accueil@ccpif.fr

Dès que nous en saurons plus, nous n'hésiterons pas à vous le communiquer...

Bus numérique

Face au constat depuis quelques années de la fracture numérique générationnelle, notamment en milieu rural, la Ligue de l'Enseignement, aidée par le Conseil Départemental des Yvelines, aménage un bus numérique qui sera disponible au deuxième semestre 2020 et qui viendra sillonner le territoire de notre Communauté de Communes.

Ce bus numérique aura pour vocation d'accompagner les seniors-retraités dans leur apprentissage au numérique. Le bus, équipé de WIFI, et de postes informatiques pourra accueillir 6 à 8 personnes maximum.

Les cours seront encadrés par un formateur professionnel et adaptés aux besoins des participants : prise en main de l'ordinateur, création d'espaces personnels, aide aux démarches administratives, recherche sur internet …

Si vous êtes intéressés par cet atelier, nous vous demandons de vous inscrire dès maintenant dans votre mairie. Un nombre minimum de participants doit être atteint pour sa mise en place. Les dates des ateliers seront communiquées une fois le nombre de participants recensés.

Du covoiturage à La Villeneuve en Chevrie

La Communauté de Communes est en cours d'acquisition d'un terrain limitrophe au rond-point dit de Chaufour, situé sur la commune de La Villeneuve en Chevrie. Le gestionnaire de l'autoroute A13, la SAPN, s'est engagé à participer à une réalisation d'une aire de covoiturage.

Le parking de covoiturage

La Communauté de Communes interviendra pour prendre en charge certains équipements comme la video surveillance ou les bornes de recherches électriques et participera aux aménagements nécessaires pour entrer et sortir du parking.

La collectivité s'est également rapprochée du Conseil Départemental quant aux travaux d'aménagement de la route départemental D113 qui seront nécessaires pour entrer et sortir en toute sécurité du parking de covoiturage.

Direction Bonnières-sur-seine

Direction Pacy-sur-Eure

Parking de la gare à Bonnières-sur-Seine

La décision de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie) Ile de France a largement impacté le calendrier de réalisation du parking P3 et de la réhabilitation des parkings P1 et P2, en bord de Seine à Bonnières.

En effet, si la direction du développement durable de la DRIEE a exempté en juin 2019 la collectivité d'étude environnementale, la direction de la police de l'eau a quant à elle imposé une étude zone humide. L'étude a donc été réalisée par le bureau d'études ATeDEV début novembre. Aucun des neuf sondages de sol effectués sur le terrain du projet de la CCPIF n'a été caractéristique d'une zone humide faunistique. L'étude conclut que le site n'est donc pas une zone humide selon les critères pédologiques.

Suite à la remise de l'étude, la DRIEE a imposé à la collectivité une étude floristique sur le terrain du projet du parking P3 quand bien même le terrain est une friche agricole. Les services de la Communauté de Communes et le bureau d'études JSI travaillent donc désormais à apporter une réponse rapide à la DRIEE pour débloquer ce dossier afin que les travaux commencent au plus tôt.

Quelques projets....

Équipement de santé

À l'heure où partout en France on entend parler de désertification médicale ou de pénurie de médecins en secteur rural, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité engager une réflexion sur l'offre de soins sur le territoire. Soucieuse de maintenir une offre de soins adaptés aux besoins de la population, la collectivité a donc confié la réalisation d'une étude au cabinet spécialisé Eliane Conseil.

Les objectifs de cette étude, subventionnée par l'ARS (Agence Régionale de Santé d'Ile de France), sont d'une part d'établir un diagnostic exhaustif de la situation sanitaire et sociale sur les 18 communes du territoire, et d'autre part d'engager une réflexion sur un projet de santé et un éventuel équipement de santé en vallée de Seine.

Une réunion sera organisée le 25 février avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire. Elle permettra de présenter le diagnostic qu'aura réalisé le bureau d'études et d'envisager la forme que pourrait prendre un futur équipement de santé sur le territoire, sachant qu'une maison de santé est en cours de création sur Bréval.

A travers ce projet, la volonté de la collectivité est de structurer l'offre de santé existante afin de pouvoir la renforcer dans un premier temps et la rendre attractif auprès des jeunes médecins dans un second temps.

Etude Commerciale

Aujourd'hui, la Communauté de Communes « **Les Portes de l'Ile-de-France** » compte un peu plus de 130 commerces de proximité. Comme de nombreux pôles marchands en France, le commerce s'est largement affaibli durant ces vingt dernières années.

Les raisons sont nombreuses : la concurrence des grandes villes voisines, les supermarchés « **discount** », le commerce en ligne et la difficulté à se garer dans certains lieux.

Afin de mettre en œuvre une politique commune relative au développement des commerces du territoire, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité réaliser une étude commerciale sur le territoire des Portes de l'Ile-de-France. Cette étude sera réalisée par un bureau d'étude spécialisé et débutera au 2ème trimestre 2020.

Centre ville de Bonnières-sur-Seine

Elle permettra de proposer une photographie de l'existant en termes d'offre de commerces, et de définir un plan d'actions pour valoriser les commerces du territoire.

Ce travail tiendra compte de l'évolution du territoire (notamment démographique et économique), de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de l'offre commerciale du territoire, des spécificités de ce territoire semi-urbain et rural et de la desserte en transports.

Vous avez un projet de création ou reprise d'entreprise ?

Loïc, chargé de mission chez Initiative Seine Yvelines est votre interlocuteur sur le territoire pour vous accompagner dans votre projet.

Banquier et conseiller financier pour le particulier pendant 18 ans au sein du Crédit Agricole, Loïc a acquis une forte expérience dans le domaine financier.

En avril 2019 une opportunité se présente à lui pour rejoindre l'association Initiative Seine Yvelines et accompagner les futurs chefs d'entreprise dans leur projet de création ou de reprise.

Loïc est passionné par le parcours de vie et par l'histoire de chaque porteur de projet. Ce qu'il aime avant tout c'est pouvoir les aider à mener à bien leur projet d'entreprise, qui pour certains d'entre eux sera le projet de toute une vie.

Ce qui plait à Loïc aujourd'hui c'est d'accompagner, d'assurer le suivi des nouveaux entrepreneurs et ainsi de voir comment évolue leur entreprise. Ses différents rendez-vous lui permettent de faire un point sur ce qui va et ce qui ne va pas afin de pouvoir les aider et leur proposer de participer à des WorkShop (réunions de travail sur des thématiques ciblées) qui permettent aux entrepreneurs d'avoir des réponses à certaines de leurs attentes.

Pour Loïc, le ressenti des entrepreneurs accompagnés peut se traduire ainsi :

« Ils viennent au départ pour avoir un financement mais très vite c'est l'accompagnement, l'écoute et la bienveillance du chargé de mission qui est mis en numéro 1. »

Initiative Seine Yvelines vous aide à concrétiser vos projets de création, reprise, développement et croissance d'entreprises dans différents domaines d'activités comme le commerce de proximité, le fluvial, l'agriculture, la santé mais aussi des projets à caractère remarquable et innovant.

Pour fixer un rdv
ou pour poser vos questions

Loïc Segretain

01 30 91 26 52
ou
07 69 46 06 12

l.segretain@initiative-seineyvelines.com

Prêt d'Honneur
Initiative Seine Yvelines

Prêt d'Honneur à taux zéro sans intérêt ni garantie personnelle pour les entreprises de moins de 7 ans

Montant du prêt d'honneur : entre 4 500 € et 25 000 € mais il peut aller jusqu'à 75 000 € *
(* sous certaines conditions)

Siège social du projet : situé sur le territoire d'intervention d'Initiative Seine Yvelines

Prêt bancaire obligatoire

Permanences

Dans les locaux de la
Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile-de-France

2 rue du Clos Prieur à Freneuse
Le 2ème jeudi de chaque mois
de 9h à 12h

16 janvier 2020 *
13 février 2020
12 mars 2020
9 avril 2020
14 mai 2020
11 Juin 2020
9 Juillet 2020
10 septembre 2020
8 octobre 2020
12 novembre 2020
10 décembre 2020

(* 3ème jeudi suite aux congés de Noël)

L'artisan boucher redynamise le centre-ville de Bréval !

C'est un grand retour aux sources pour Christine et Jacky, artisans bouchers et quinquagénaires philanthropes, qui, après avoir géré pendant plus de 20 ans 3 boucheries sur Paris, décident de revenir près de leur région natale, la Normandie.

Centre-ville de Bréval

Après avoir vendu leur boucherie parisienne, Christine et Jacky, avec l'aide de l'association Initiatives Seine Yvelines, se sont en effet installés dans la campagne Brévaloise pour ouvrir leur boucherie.

La boutique

C'est la Bourse à la puériculture de Bréval qui a changé l'avenir de Jacky et Christine…

« Un dimanche matin en nous promenant sur le marché d'Ezy sur Eure, une affiche annonçait la foire à la puériculture de Bréval.

Christine et Jacky

Nous ne connaissions pas ce village et nous y sommes allés, comme ça, par curiosité. En passant devant la vitrine de la boucherie fermée depuis 2 ans, j'ai dit : « waouh elle est belle cette vitrine ! » précise Jacky.

C'est ainsi qu'en avril 2019 commençait une nouvelle aventure avec l'ouverture de leur boucherie dans ce village de 1800 habitants.

Très vite, ils ont fidélisé leur clientèle car Christine et Jacky sont des passionnés par leur métier de boucher.

Nous intervenons grâce au soutien de la CCPIF

Une Communauté de Communes impliquée de longue date dans le soutien à la création et reprise d'entreprises...

ENGAGEMENT DE LA CCPIF DANS UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Pourquoi un Plan Climat ?

L'accroissement des activités humaines entraîne une augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des polluants atmosphériques menant au réchauffement climatique (+1 °C depuis 1850) et à la détérioration de la qualité de l'air.

Les conséquences pour l'Homme et son environnement de ce réchauffement climatique et cette pollution atmosphérique sont multiples : augmentation des épisodes de sècheresses, fontes des glaces, acidification des océans, perte de biodiversité, diminution des rendements agricoles, ou encore impact sur la santé humaine.

Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?

Un plan Climat air énergie territorial (PCAET) est obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Il a été introduit par la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'article L229-26 du code de l'environnement.C'est un projet collectif qui a pour objectif la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air à travers la mise en place d'actions permettant :

- la réduction des consommations d'énergie
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants
- l'augmentation de la production d'énergies renouvelables

CCPIF et Plan Climat

Un bureau d'étude sera choisi au deuxième semestre 2020 afin d'accompagner la CCPIF dans sa démarche d'élaboration du Plan Climat sur son territoire. Ce projet est subventionné par le contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

Elaboré à l'échelle du territoire de la CCPIF, le PCAET mobilisera tous les acteurs du territoire (élus, habitants, associations, entreprises, artisans, commerçants, acteurs du monde agricole, industriels ou sphère éducative), afin de faire émerger des actions concrètes en faveur du climat.

Les actions s'inscriront dans de nombreuses thématiques telles, les déchets, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique, la mobilité, la rénovation de logements et de bâtiments, protection de la biodiversité, les circuits courts alimentaires, etc.

Nous communiquerons prochainement, via le site internet de la CCPIF, sur les étapes clés de l'élaboration de ce projet et les phases participatives des différents acteurs du territoire.

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Dans le cadre de son futur Plan Climat, la CCPIF a d'ores et déjà souhaité s'engager dans une action en partenariat avec la poste, afin d'accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation de leur habitation et leur permettre ainsi de réaliser des économies d'énergie.

La communauté de communes a rejoint, par convention, le programme DEPAR (Diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation) piloté par La Poste afin de sensibiliser la population à la transition énergétique. Ce programme a été négocié par La Poste auprès de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) dans le cadre des appels à projet Certificats d'économies d'énergie (CEE) lancés en 2016 par le Ministère de l'Ecologie et déployé en 2017.

Dans un premier temps, les habitations individuelles éligibles (1) au programme recevront un courrier de la CCPIF leur proposant de bénéficier d'un diagnostic énergétique gratuit (financé par la communauté de communes). Les jours suivant, le facteur se rendra au domicile afin de présenter le dispositif.

Dans un second temps, l'habitant, s'il le souhaite, peut prendre un rendez-vous avec un facteur sélectionné et formé pour réaliser un diagnostic énergétique de sa maison. Tout est analysé et renseigné sur un logiciel du bâtiment spécialisé. Le facteur peut alors conseiller l'habitant sur les points qu'ils souhaite améliorer et les gains énergétiques qui s'en suivraient.

Enfin, le particulier recevra le récapitulatif de l'expertise. S'il souhaite engager des travaux, La Poste l'accompagnera en le mettant en relation avec des artisans locaux et en analysant les devis. Des conseils sur les aides financières potentielles et comment en bénéficier seront également donnés.

Plafonds de ressources fixés par l'Anah :

24 918€ (1 pers./foyer), 36 572€ (2 pers.), 43 924 (3 pers.), 51 289€ (4 pers.), 58 674€ (5 pers.), plus 7 377€ /per.sup.

En 2020, pensez à changer vos bacs non conformes de collecte !

Une règlementation (recommandation R437 de la CNAMTS (Caisse National de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)) est passée en 2008 afin d'optimiser et sécuriser les collectes. L'amélioration des conditions de travail des agents de collecte est indispensable. La collecte des déchets est un métier soumis à de fortes contraintes. Les risques encourus par les équipes de collecte sont nombreux et entrainent des accidents de travail et des arrêts pour maladies professionnelles.

La mécanisation des collectes a été rendue obligatoire afin d'interdire aux agents de collecte de porter les bacs (120 litres et 240 litres) et ainsi prévenir les risques de santé et d'accident du travail. Les nouveaux bacs produits ont eux aussi été réglementés afin de mieux résister aux systèmes de levage mis en place sur les bennes de collecte.

Depuis janvier 2018, grâce à l'amélioration des filières de tri, la collecte des papiers/journaux/magazines est par ailleurs passée en mélange avec les emballages recyclables sur le territoire de la CCPIF, augmentant ainsi le poids des bacs de tri. Les agents de collecte qui, malgré la règlementation, continuent de soulever les anciens bacs, ne pourront donc plus à terme les collecter d'une part pour des raisons règlementaires et d'autre part de prévention évidente d'accidents de travail.

Afin de laisser le temps aux administrés de s'équiper de matériel respectant les nouvelles normes, les élus de la Communauté de Communes n'ont souhaité appliquer ces nouvelles mesures qu'à compter de 2021.

Cette période transitoire arrive désormais à son terme et il devient donc impératif que chaque administré, ***disposant d'un bac ne respectant plus les normes***, s'équipe d'ici la fin de l'année 2020 d'un bac conforme.
(norme NF EN 840).

Tout bac non conforme ne sera plus collecté à compter du 1er janvier 2021.

Les bacs peuvent être achetés auprès de la Communauté de Communes ou tout autre revendeur de bac à la norme EN 840.

Pour l'achat des nouveaux conteneurs, merci de nous faire parvenir une demande par mail.
accueil@ccpif.fr

Du côté des anciens et des tout-petits...

les assisantes maternelles et les enfants du RIAM ont profité de l'approche des fêtes de fin d'année, pour partager un temps convivial autour d'un goûter.

Avec les résidents de la MAPA à Freneuse ainsi que de la MARPA à Bréval, ils n'ont pas oublié de décorer le sapin de Noël, avec ses boules et ses guirlandes

En effet, le RIAM permet aux assistantes maternelles de se retrouver afin que les enfants puissent passer de bons moments ensemble autour d'ateliers créatifs.

Les animatrices du RIAM :

- Madame **Linda POUTRELLE**

- Madame **Amandine MIS**

Ont raconté des histoires aux enfants, chanté et mimé de jolis contes de Noël.

Ce fut un moment riche en émotion et très convivial.

Vivement l'année prochaine !...

MARPA à Bréval

MAPA à Freneuse

MARPA à Bréval

MAPA à Freneuse

Durant la semaine qui a précédé Noël 2019, sur Freneuse puis Bréval, la CCPIF a offert aux enfants et aux anciens un merveilleux spectacle de fin d'année.

Le cadeau de dernière minute
Zoé

Les deux spectacles venaient de la « **Compagnie Zébuline** » et ce fut, mardi 17 décembre 2019 à la salle des fêtes de Freneuse que nous avons put voir **"le cadeau de dernière minute"**. Zoé écrit au Père Noël afin de lui commander le cadeau de ses rêves : une jolie robe de couleur.

Mamie Frippe fête Noël

A Bréval, vendredi 20 décembre c'est au tour de « **Mamie Frippe fête Noël**», une merveilleuse mamie qui attend le père noël pour le cadeau de son petit-fils : un instrument à corde.

Deux beaux spectacles qui ont mis des étoiles dans les yeux des spectacteurs en attendant le vrai Père Noël...

Cet événement intergénérationnel est toujours une bonne occasion de partager avec plaisir un moment convivial.

Le cadeau de dernière minute

Mamie Frippe fête Noël

Mamie Frippe

Le Père Noël et Mamie Frippe

Des aménagements sportifs

Aménagement des voies cyclables sur les communes de Limetz-Villez, Bennecourt et Gommecourt pour rejoindre le tracé de la Seine à Vélo

Entre patrimoine culturel et industriel, la Seine à Vélo relie Paris au Havre et Honfleur en suivant le cours sinueux du fleuve par voies cyclables.

Jusqu'à fin 2019, l'itinéraire officiel de la Seine à Vélo contournait notre territoire par manque d'aménagements adaptés et sécurisés.

Après plusieurs mois de concertation avec les coordinateurs de la Seine à Vélo, le Département des Yvelines et les élus du territoire, il a été décidé que l'itinéraire de la Seine à Vélo passera effectivement sur notre territoire et plus précisément sur les communes de Gommecourt, Bennecourt et Limetz-Villez.

La Communauté de Communes s'est engagée en contrepartie de cette décision à réaliser des aménagements de sécurisation pour les utilisateurs de la voie cyclable.

Création de terrains de tennis à Bonnières-sur-Seine & Bréval

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, de l'amélioration des conditions d'accueil des personnes et de son partenariat avec les associations sportives, la Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France va réaliser deux terrains de tennis couverts sur les communes de Bonnières-sur-Seine et Bréval. Les courts de tennis seront revêtus d'une résine synthétique homologuée FFT (Fédération Française de Tennis).

Bonnières-sur-Seine : Chemin de la Forêt (Bretelle d'autoroute A13) à Bonnières-sur-Seine. Les terrains de tennis seront situés sur la plateforme supérieure du complexe sportif de la Vallée Française.

Bréval : Sur la Départementale 11 à l'entrée de Bréval près des terrains de tennis existants.

Pour les deux projets, chaque équipement comprendra un vestiaire avec douches accessibles aux personnes à mobilité réduite et deux sanitaires. On créera également sur place, un local de rangement et un local technique. La consultation pour le choix du maitre d'œuvre est en cours, l'offre de marché public a été publiée début janvier.

Les travaux commenceront dès l'obtention des subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et de la FFT (Fédération Française de Tennis).

OUVERT À TOUS ET À TOUTES

JOURNÉE SPORT & FAMILLE

Venez participer au challenge des familles et gagnez des lots !

STANDS D'INFORMATION

ANIMATIONS GRATUITES

SAMEDI 6 JUIN 2020 10h à 16h30

RENDEZ-VOUS AU COMPLEXE SPORTIF « La Vallée Française » à Bonnières sur Seine

À vos baskets

STANDS D'INFORMATION : MAISON SERVICES PUBLICS, INTERVENANTS CAF & MSA, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, CRÈCHE INTERCOMMUNALE, RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ...

ANIMATIONS : MAGICIEN, FERME PÉDAGOGIQUE...

ACTIVITÉS ET DÉCOUVERTES SPORTIVES AU COMPLEXE SPORTIF (chemin de la Houssaye)

CPIF Communauté de Communes Les Portes de l'Ile de France

Allocations Familiales Caf des Yvelines

msa santé famille retraite services

Yvelines Le Département

Un peu de basket...

"Le Basket Club Porte Île-de-France est fier, d'avoir organisé le 14 septembre 2019 des rencontres handibasket avec des joueurs et joueuses au plus haut niveau du championnat français, notamment **M. Paty Koti Bingo** joueur en équipe nationale de France, sans oublier les internationaux. Tout cela a été rythmé par **DJ N9FF** et l'association **"Dance & Go"**.

Un grand merci aux bénévoles ainsi qu'à la Communauté de Communes.

Notre club familial, a ouvert ses portes en janvier 2019 et fin juin, nous comptions une quarantaine de membres. Cette année, le club de basket a explosé au sein de notre Communauté de Communes avec 130 licenciés. Nous avons du refuser une quarantaine d'inscriptions supplémentaires car nous n'avons pas les créneaux nécessaires pour accueillir les catégories allant de 4 à 9 ans. Nous éspérons que ce n'est que partie remise pour la prochaine saison.

Entourés d'une équipe motivée, sérieuse et dynamique, nous ne manquerons pas de vous faire vivre la passion de notre sport au quotidien.

Le club va organiser les finales de Coupe des Yvelines le dimanche 24 mai 2020 au complexe "La Vallée Française" toute la journée.

Nous vous attendons nombreux
pour un beau spectacle..."

Ci-dessus :
Engagement du match avec
Laurent SAYAG (Président du club basket) et
Alain PEZZALI (Président de la CCPIF)

Basket Club "Les Dragons"

4 rue Maximilien Luce

78270 Bonnières-sur-Seine

06 24 27 56 39

basketclubpif@gmail.com

www.club.quomodo.com/bcpif

Le CPSM 78 commence fort sa saison sportive...

Le 12 et 13 octobre 2019, le club a organisé son 1er évènement "Capoeira" à l'occasion d'*octobre rose*.

Cela a été un réel succès avec des participants très nombreux et des cours donnés exclusivement par des femmes.

Cet événement a aussi vu venir la FFK (Fédération Française de Karat) venue pour officialiser les grades pour la 1ere fois au niveau national.

Le club vous donne déjà tous rendez-vous le week-end du 29, 30 et 31 mai 2020 pour le baptême international de "Capoeira" avec de nombreux pays représentés (Brésil, Portugal, Belgique, Italie, Angleterre, Allemagne, Suisse...) L'entrée sera gratuite pour les visiteurs.

A noter aussi que la section karaté a participé à sa 1ere compétition : la Coupe des ***"Jeunes Yvelines"*** et à rapporté 5 podiums sur 6 participants :

- ***Sarah Rundstadler Pruvôt*** et ***Chloé ZARIC*** remportent la 1ere place

- ***Samy NDAO*** est 2ème

- ***Sofia FAKIRI et Anaïs TAGGUEB*** sont 3ème

Soulignons une très belle participation du jeune ***Meyron MERCI*** dans une catégorie difficile avec de nombreux participants.

Danse du Maculélé

CPSM 78

(Karaté, karaté contact, Capoeira, Body karaté)

Patrice PRUVOT
07 77 36 27 60
cp.pruvot78@gmail.com

Un grand bravo à eux...

Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France

Z.A le Clos Prieur - Rue Solange Boutel

78840 FRENEUSE

01 30 93 16 72

Du lundi au vendredi

8 h.30 - 12 h.00 / 13 h.30 - 17 h.00

Mail : accueil@ccpif.fr - Site internet : www.ccpif.fr

Directeur de la publication : Alain PEZZALI

Directeur de rédaction : Daniel GOURIOU

Conception et mise en pages : Peggy PERROCHON / Jacques GUERIN

Imprimerie Wauquier - 78 270 Bonnières-sur-Seine - 01 30 93 13 13

Numéro imprimé à 12 000 exemplaires